

EXPERTISE IMMOBILIERE : ESTIMATION DU BIEN IMMOBILIER.

FORMATION EFB - AAMTI DÉDIÉE À LA FORMATION DE L'ACTIVITÉ D'AVOCAT MANDATAIRE EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Objectif(s) de la formation

- Acquérir les outils pratiques de l'évaluation de biens immobiliers
- Comprendre les étapes de l'analyse de la valeur du bien
- Apprendre à déterminer une juste estimation du bien

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en présentiel, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier, calendriers de formation papier, outils et présentation de l'activité, rétroprojection powerpoint et paper board

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contacts

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

EFB

01 80 22 01 56

formationContinue@efb.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 jour (7h) - 9h/13h-14h/17h

Date(s) de la formation

Mercredi 21 janvier 2026 de 9h00 à 17h00

Lieu de la formation

1, rue Pierre-Antoine Berryer
92795 Issy-les-Moulineaux

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Monsieur José MARTINS, Expert immobilier et judiciaire.

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h00

- Introduction : intérêt pour l'avocat de donner une valeur aux biens dont il a le mandat
- Législation et normes nationales utiles
- Méthodologie et pratiques de mesurage
- Principaux motifs d'évaluation
- Les différents types d'expertise et missions
- Les aspects techniques de l'expertise immobilière :
- Les valeurs
- Les surfaces
- La pondération des surfaces
- La typologie de revenus ou foyers
- Les taux de rendement et taux d'actualisation

Déjeuner : 13h00 - 14h00

Après-midi : 14h00 - 17h00

- Les méthodes d'évaluation :
 - Par comparaison
 - Par le revenu
 - Par surface pondérée
 - Bilan promoteur
 - Par sol et construction
 - Professionnelles
- Bonnes pratiques immobilières et de commercialisation des biens
- Conclusion

A l'issue de cette formation, les participants sont en mesure d'aboutir à une détermination du prix motivée tenant compte des spécificités et particularités du bien ; de conseiller de manière avisée le vendeur ou l'acquéreur pour tenter d'approcher le juste prix ; d'assurer avec objectivité et équilibre une transaction.

Tarif pour la formation

EFB - AAMTI FORMATION:

Du 21 Octobre 2025 au 3 Juin 2026

PAIEMENT EN 10 FOIS SANS FRAIS = 291,67€ HT / mois

PAIEMENT EN 5 FOIS SANS FRAIS = 583.33€ HT / mois

PAIEMENT EN 3 FOIS SANS FRAIS = 972.22€ HT / mois

PAIEMENT EN 1 FOIS SANS FRAIS = 2916,67 € HT
possibilité d'échelonner les paiements en complétant le bulletin d'inscription

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.aamtiformation.com

Rubrique Formations

Votre bulletin d'inscription disponible sur la page internet de la formation sur www.aamtiformation.com, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 7h00.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20

FISCALITE IMMOBILIERE

FORMATION EFB - AAMTI DÉDIÉE À LA FORMATION DE L'ACTIVITÉ D'AVOCAT MANDATAIRE EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Objectif(s) de la formation

- Acquérir les connaissances générales sur la fiscalité française et le droit fiscal
- Comprendre leurs principes fondamentaux
- Acquérir les techniques de base d'imposition en droit immobilier

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle, support pédagogique remis à l'apprenant, exposé théorique, étude de cas concrets, jeux de rôles

Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier, calendriers de formation papier, outils et présentation de l'activité, rétroprojection powerpoint et paper board

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

Evaluation des acquis

Questionnaire, débats, cas-pratiques

Contacts

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20
af@aamtiformation.fr

EFB

01 80 22 01 56
formationContinue@efb.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 jour (7h) - 9h30/13h00-14h00/17h30

Date(s) de la formation

Vendredi 27 mars 2026 de 9h30 à 17h30

Lieu de la formation

1, rue Pierre-Antoine Berryer
92795 Issy-les-Moulineaux

**Sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles*

Intervenant(s)

Maître Homam ROYAI

Avocat, Ancien chargé de TD à la faculté de Porte Dauphine.

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h00

- Les sources du système fiscal français : le législateur, l'administration fiscale
- La notion d'impôt : les différentes catégories d'imposition, le régime fiscal
- Les grands impôts en France : techniques et procédures fiscales
- Principes fondamentaux du droit fiscal

Déjeuner : 13h00 - 14h00

Après-midi : 14h00 - 17h00

- Les techniques juridiques de l'imposition : l'assiette, la liquidation, le recouvrement, l'imposition directe, l'imposition indirecte, l'imposition locale
- Les techniques de base de l'imposition en droit immobilier
- Exercices pratiques : les calculs d'imposition
- Découverte de la fiscalité immobilière au travers du logiciel Bâtir Fiscalité (outil à disposition des adhérents de l'AAMTI)

A l'issue de cette formation, les participants sont en mesure de définir les principes fondamentaux du droit fiscal et d'identifier les techniques juridiques de base de l'imposition générale et de l'imposition en droit immobilier.

Tarif pour la formation

EFB - AAMTI FORMATION:

Du 21 Octobre 2025 au 3 Juin 2026
PAIEMENT EN 10 FOIS SANS FRAIS = 291,67€ HT / mois

PAIEMENT EN 5 FOIS SANS FRAIS = 583.33€ HT / mois

PAIEMENT EN 3 FOIS SANS FRAIS = 972.22€ HT / mois

PAIEMENT EN 1 FOIS SANS FRAIS = 2916,67 € HT
possibilité d'échelonner les paiements en complétant le bulletin d'inscription

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.aamtiformation.com

Rubrique Formations

Votre bulletin d'inscription disponible sur la page internet de la formation sur www.aamtiformation.com, en l'adressant par voie postale avec votre règlement

(Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 7h00.

 Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20

COMMUNICATION, REpondre AUX OBJECTIONS DU PUBLIC / DEVELOPPER CETTE ACTIVITE POUR SON CABINET

FORMATION EFB - AAMTI DÉDIÉE À LA FORMATION DE L'ACTIVITÉ D'AVOCAT MANDATAIRE EN TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES

Objectif(s) de la formation

- Acquérir les connaissances générales sur la communication
- Comprendre ses mécanismes
- Développer les réflexes d'une négociation constructive

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle, support pédagogique remis à l'apprenant, exposé théorique, étude de cas concrets, jeux de rôles

Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier, calendriers de formation papier, outils et présentation de l'activité, rétroprojection powerpoint et paper board

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

Evaluation des acquis

Questionnaire, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contacts

AAMTI FORMATION

af@aamtiformation.fr

01 46 22 52 20

EFB

01 80 22 01 56

formationContinue@efb.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 jour (7h) - 9h/13h-14h/17h

Date(s) de la formation

Mercredi 3 juin 2026 de 9h00 à 17h00

Lieu de la formation

1, rue Pierre-Antoine Berryer
92795 Issy-les-Moulineaux

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

- Maître Violaine CABIDOCHÉ, Avocat,
- Maître Hirbod DEGHANI-AZAR, Avocat,
- Maître Guy GERVAIS, Notaire,

- Madame Sabrina JABRI, Directrice de l'AAMTI,
- Maître Guy GERVAIS, Notaire,
- Maître Michel VAUTHIER, Avocat et Président de l'AAMTI

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

**Matinée : 9h00 - 12h30 - COMMUNICATION, REpondre AUX
OBJECTIONS DU PUBLIC**

- Les principes de la communication
- La prise en compte du positionnement des acteurs
- Les modes de communication
- La négociation
- Connaître les rapports et les enjeux à négocier
- Principales techniques de négociation
- La présentation d'un bien
- La négociation de la lettre de mission en transactions immobilières
- Les rapports avec les clients et futurs co-contractants
- Base de la communication orale et écrite et négociation immobilière

Déjeuner : 12h30 - 13h30

**Après-midi : 13h30 - 17h00 - ATELIERS PRATIQUES - DEVELOPPER CETTE ACTIVITE POUR
SON CABINET**

- Atelier sur la maîtrise des outils de l'Avocat Mandataire en Transaction Immobilière (prise de photos, mesurages, compréhension d'un plan, base de détection de potentiels sinistres en bâtiment, mesure des nuisances environnementales, l'impact des DPE sur le prix...),
- Atelier consacré aux bases de la rédaction d'un avant-contrat, rédaction des clauses potentiellement litigieuses,
- Atelier " Communiquer pour mieux développer ",
- Atelier spécifique sur la pratique de la négociation avec des jeux de rôle et mises en situation.

Tarif pour la formation

EFB - AAMTI FORMATION:

Du 21 Octobre 2025 au 3 Juin 2026

PAIEMENT EN 10 FOIS SANS FRAIS = 291,67€ HT / mois

PAIEMENT EN 5 FOIS SANS FRAIS = 583.33€ HT / mois

PAIEMENT EN 3 FOIS SANS FRAIS = 972.22€ HT / mois

PAIEMENT EN 1 FOIS SANS FRAIS = 2916,67 € HT
possibilité d'échelonner les paiements en complétant le bulletin d'inscription

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.f
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.aamtiformation.com

Rubrique Formations

Votre bulletin d'inscription disponible sur la page internet de la formation sur www.aamtiformation.com, en l'adressant par voie postale avec votre règlement

(Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 7h00.

 Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20

DEONTOLOGIE DE L'ACTIVITE DE L'AVOCAT MANDATAIRE EN TRANSACTIONS IMMOBILIERES (ASPECTS THEORIQUES ET PRATIQUES)

FORMATION EFB - AAMTI DÉDIÉE À LA FORMATION DE L'ACTIVITÉ D'AVOCAT MANDATAIRE EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Objectif(s) de la formation

- Comprendre les principes fondamentaux régissant cette activité
- Acquérir les connaissances générales sur les bonnes pratiques de l'activité
- Initier à la rédaction d'un mandat en transaction

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en présentiel, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier, calendriers de formation papier, outils et présentation de l'activité, rétroprojection powerpoint et paper board

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contacts

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

EFB

01 80 22 01 56

formationContinue@efb.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 jour (7h) - 9h/13h-14h/17h

Date(s) de la formation

Mardi 21 Octobre 2025

Lieu de la formation

1, rue Pierre-Antoine Berryer
92795 Issy-les-Moulineaux

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Maître Michel VAUTHIER

Avocat au Barreau de Paris, Président de l'AAMTI

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h00

- Histoire de la création de ce nouveau champ d'activité de l'avocat mandataire en
- La déontologie sur le mandat, la loi Hoguet et ses conséquences
- La déontologie les règles que la profession se donne à elle-même
- Le champ d'activité
- Les conditions d'exercice de l'activité

Déjeuner : 13h00 - 14h00

Après-midi : 14h00 - 17h00

- L'interdiction pour toute profession libérale d'exercer une activité commerciale / sens et portée de cette summa divisio
- L'interdiction légale
- L'interdiction déontologique
- L'activité accessoire : une contrainte transcendante à l'activité d'avocat
- La question du décret Macron
- Les positions successives et complémentaires du CNB sur l'encadrement de l'Activité.
- Le mandat de l'avocat mandataire en transaction et ses honoraires

Conclusion

Comment la déontologie va fixer le cadre de la pratique de l'Avocat Mandataire en Transactions Immobilières.

A l'issue de cette formation, les participants sont en mesure de définir les aspects déontologiques, juridiques et pratiques ainsi que la notion accessoire de l'activité ; d'exposer ce qui constitue la plus-value de l'intervention de l'avocat dans la transaction immobilière ainsi que de rédiger un mandat en transaction immobilière au regard des règles en vigueur de la profession dans le cadre spécifique de cette activité.

Tarif pour la formation EFB - AAMTI FORMATION:

Du 21 Octobre 2025 au 3 Juin 2026

PAIEMENT EN 10 FOIS SANS FRAIS = 291,67€ HT / mois

PAIEMENT EN 5 FOIS SANS FRAIS = 583.33€ HT / mois

PAIEMENT EN 3 FOIS SANS FRAIS = 972.22€ HT / mois

PAIEMENT EN 1 FOIS SANS FRAIS = 2916,67 € HT
possibilité d'échelonner les paiements en complétant le bulletin d'inscription

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr

- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.aamtiformation.com

Rubrique Formations

Votre bulletin d'inscription disponible sur la page internet de la formation sur www.aamtiformation.com, en l'adressant par voie postale avec votre règlement
(Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 7h00.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20

DEONTOLOGIE DE L'ACTIVITE DE L'AVOCAT MANDATAIRE EN TRANSACTIONS IMMOBILIERES (ASPECTS PRATIQUES)

FORMATION EFB - AAMTI DÉDIÉE À LA FORMATION DE L'ACTIVITÉ D'AVOCAT MANDATAIRE EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Objectif(s) de la formation

- Acquérir les connaissances générales sur la communication
- Comprendre ses mécanismes
- Développer les réflexes d'une négociation constructive

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle, support pédagogique remis à l'apprenant, exposé théorique, étude de cas concrets, jeux de rôles

Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier, calendriers de formation papier, outils et présentation de l'activité, rétroprojection powerpoint et paper board

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

Evaluation des acquis

Questionnaire, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contacts

AAMTI FORMATION

af@aamtiformation.fr

01 46 22 52 20

EFB

01 80 22 01 56

formationContinue@efb.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 jour (7h) - 9h/13h-14h/17h

Date(s) de la formation

Vendredi 31 Octobre 2025 de 9h00 à 17h00

Lieu de la formation

1, rue Pierre-Antoine Berryer
92795 Issy-les-Moulineaux

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Maître Michel VAUTHIER, Avocat en droit immobilier, Président de l'AAMTI.

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h00

- I. Se poser les bonnes questions et les résoudre
 - L'association et le groupe facteur de succès
 - Notre groupe – tour de table - forces et faiblesses de chacun – participation active et résolution de problème
- II. Quelques règles de fonctionnement et leurs mises en pratique
 - La communication de l'avocat
 - Comment fais-je signer la lettre de mission ?
 - Quels honoraires je prends ?
 - Exclusivité ou non ? Comment se protéger ?
 - La visite du bien / l'avis de valeur

Déjeuner : 13h00 - 14h00

Après-midi : 14h00 - 18h00

- Rechercher le co-contractant :
 - Focus sur les annonces
 - Les co-contractants / la visite
 - Les « AUTRES » et moi
 - Les offres
 - Relation avant l'Avant-contrat
 - Avant-contrat qui rédige, qui corrige ?
 - Le contrat définitif
- III. Conclusion
 - Et après, à moi de jouer

Tarif pour la formation

EFB - AAMTI FORMATION:

Du 21 Octobre 2025 au 3 Juin 2026

PAIEMENT EN 10 FOIS SANS FRAIS = 291,67€ HT / mois

PAIEMENT EN 5 FOIS SANS FRAIS = 583.33€ HT / mois

PAIEMENT EN 3 FOIS SANS FRAIS = 972.22€ HT / mois

PAIEMENT EN 1 FOIS SANS FRAIS = 2916,67 € HT

possibilité d'échelonner les paiements en complétant le bulletin d'inscription

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr

- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.aamtiformation.com

Rubrique Formations

Votre bulletin d'inscription disponible sur la page internet de la formation sur www.aamtiformation.com, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 7h00.

 Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée 11 75 618 43 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

Siret : 892 472 689 000 17

LES BASES DE RÉDACTION D'UN AVANT-CONTRAT

FORMATION EFB - AAMTI DÉDIÉE À LA FORMATION DE L'ACTIVITÉ D'AVOCAT MANDATAIRE EN TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES

Objectif(s) de la formation

- Acquérir les connaissances générales nécessaires sur les points principaux de l'avant-contrat
- Comprendre les étapes de sa rédaction
- Initier au savoir satisfaire aux exigences légales de l'avant-contrat

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle, support pédagogique remis à l'apprenant, exposé théorique, étude de cas concrets, jeux de rôles

Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier, calendriers de formation papier, outils et présentation de l'activité, rétroprojection powerpoint et paper board

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

Evaluation des acquis

Questionnaire, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contacts

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

EFB

01 80 22 01 56

formationContinue@efb.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 jour (7h) - 9h/13h-14h/17h

Date(s) de la formation

Mercredi 26 novembre 2025 de 9h00 à 17h00

Lieu de la formation

1, rue Pierre-Antoine Berryer
92795 Issy-les-Moulineaux

*Sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Maître Imrane OMARJEE

Notaire, Enseignant à la faculté de droit

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h00

- Note de présentation
- Articles spécifiques du code général des Impôts
- Diagnostiques techniques
- Certificats d'Urbanisme
- Promesses de vente sous seing privé
- Déclarations de plus-Value

Déjeuner : 13h00 - 14h00

Après-midi : 14h00 - 17h00

- Le Cadastre
- Documents nécessaires à la rédaction d'un avant-contrat et de la vente
- Compromis de vente
- L'acte d'avocat
- Aspects fiscaux

A l'issue de cette formation, les participants sont en mesure d'identifier la nature et la forme juridique de l'avant-contrat correspondant à la transaction, d'analyser un avant-contrat venant formaliser les accords entre les parties, faisant état des droits et obligations de chacune d'elles.

Tarif pour la formation EFB - AAMTI FORMATION:

Du 21 Octobre 2025 au 3 Juin 2026

PAIEMENT EN 10 FOIS SANS FRAIS = 291,67€

HT /mois

PAIEMENT EN 5 FOIS SANS FRAIS = 583.33€ HT / mois

PAIEMENT EN 3 FOIS SANS FRAIS = 972.22€ HT / mois

PAIEMENT EN 1 FOIS SANS FRAIS = 2916,67 € HT
possibilité d'échelonner les paiements en complétant le bulletin d'inscription

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr

- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.aamtiformation.com

Rubrique Formations

Votre bulletin d'inscription disponible sur la page internet de la formation sur www.aamtiformation.com, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 7h00.

 Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20